

le Plan Communautaire pour l'Activité et l'Emploi (PCAÉ)

Renommé Plan Communautaire pour le Développement Economique et l'Emploi (PCDEE)

Avis du Conseil de développement

Discuté en groupe de travail le 22 Juin 2015

Annexé au rapport du 2 septembre 2015



OBJET

Points de vigilances et remarques formulées par les membres du Conseil de développement issus des échanges en groupe de travail lors de la présentation de l'actualisation le Plan Communautaire pour l'activité et l'emploi (PCAE) renommé Plan Communautaire pour le Développement Economique et l'Emploi (PCDEE) du 22 juin 2015.

CONTENU

Le document du PCAE devrait donner l'état socio-économique du territoire permettant de mieux connaître le bassin d'emploi (nombres d'emplois, taux de chômage, niveau de diplôme,...) pour apprécier les politiques menées.

Sur les partenaires de l'emploi, de la formation et du développement économique :

Ils ne se résument pas aux grandes écoles et au GRE-TA. Il ne faut pas oublier les associations de formation (notamment dans le domaine de l'Economie Sociale et Solidaire) qui réalisent un important travail sur le territoire.

Le partenaire privilégié, Plaine commune promotion donne beaucoup d'impulsions et devrait être davantage mis en évidence.

Il faudrait penser à mettre en valeur la jeune population diplômée habitant le territoire qui fait l'objet de discrimination à l'embauche du fait de leur adresse.

La sous-traitance et l'accès à la commande publique des TPE du territoire restent insuffisants et devraient être réellement développés.

Un réel travail d'accompagnement et de soutien au développement économique et à l'emploi est réalisé par plaine commune mais il n'impulse pas suffisamment les orientations politiques sur le développement économique.

Plaine commune mène d'importantes actions d'animation territoriale pour orienter les politiques publique dans ce domaine. Ce travail qui réunit beaucoup de partenaires est limité dans sa portée, du fait de financements proportionnellement assez faibles, apportés par la communauté d'agglomération.

Face à la multitude d'actions menées la politique de Plaine commune perd en lisibilité. Peut-être faudrait-il cibler 3 ou 4 priorités ?

Enfin le document devrait être plus opérationnel.

12 MEMBRES PRÉSENTS A L'AUDITION

Jean Jacques	BARAER	Pascal	LACROIX
Christian	CARDON	Benjamin	MEURA
Monique	JEFFROY	Christophe	PIERCY
Patrick	KANCEL	Véronique	SAINT-AUBIN
Franck	KANDOT	Martine	TIERCELIN
Martina	KOST	Marc	VIDORE

LE 22 JUIN 2015 AUDITION DE **SANDRA LAUROL**

RESPONSABLE DU SERVICE ÉTUDE ET PROSPECTIVE DE
PLAINE COMMUNE

Le Conseil de développement de Plaine Commune

Le Conseil de développement **contribue à la mise en débat d'enjeux** concernant les citoyens, le territoire et son devenir, notamment dans le cadre du grand Paris. Les Conseils de développement, ont **vocation à faire participer la société civile aux projets de territoire** des Agglomérations et des Pays. Ces instances consultatives, de concertation et de démocratie territoriale ont été introduit par la loi « Voynet » de 1999.

Le Conseil de développement -instance de démocratie participative de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune- préfiguré en 2003, a été créé par délibération en 2005.

Lieux d'expression et de dialogue, il est force de propositions (44 avis et contributions depuis sa création). Il apporte sa réflexion aux élus afin que les personnes habitant ou travaillant sur le territoire, soient concernées et au cœur du projet d'agglomération.

Il est composé de 80 membres bénévoles, reflet de la diversité de la société civile.

Le Conseil de développement est membre actif de **la Coordination nationale et de la Coordination francilienne des Conseils**, dont l'une des missions est de soutenir la création de ce type d'instance. Il existe 480 Conseils de développement en France. Ils regroupent 30.000 bénévoles.

Rejoindre le Conseil de développement de Plaine Commune ou être informé

Toute personne, habitant, travaillant à Plaine Commune (non élue) et investie dans un collectif, peut candidater pour être membre du Conseil de développement.

Toutes nos contributions sont publiques et en ligne <http://conseildedevveloppement.plainecommune.fr/>

CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune
21 rue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52
Assistante, Elisabeth Velardi : 01-55-93-49-38

conseil-developpement@plainecommune.fr

<http://conseildedevveloppement.plainecommune.fr/>

Égaleme nt accessible depuis www.plainecommune.fr